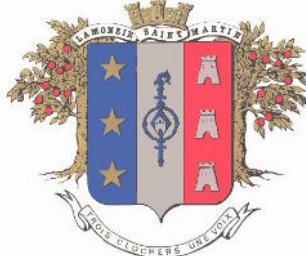


**MAIRIE**  
de  
**LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 NOVEMBRE 2023**

Le 7 novembre deux mille vingt-trois à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry AUROY PEYTOU, Maire de Lamonzie-Saint-Martin.

**Date de convocation du conseil municipal : 2 novembre 2023**

**Nombre de membres :**

**En exercice :** 23

**Présents :** 19

**Votants :** 17

**Excusés :** 2

**Absents :** 4

**Présents :** Jean-Claude DEGAUGUE, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FRAY, Nathalie MURAT-GEVRIN, Jean-Pierre MAUVAS, Xavier FAURE, Patrice DOUBLET, Bruno NOREVE, Karine SERGENTON, Sandra PAYEUR-FERNANDES, Amandine FONSEGRIVE, David GUILLOT, Benoît LASSEURRE, Maryline TRUEL, Nicole COLAS, Jacques BORSATO, Sandra HEBLE, Marie-Thérèse COLORADO, Thierry AUROY-PEYTOU

**Procurations :**

Françoise PAUTY pour Jean-Pierre FRAY

Isabelle HIERNARD pour Catherine LAROCHE

**Absents excusés :**

Françoise PAUTY, Isabelle HIERNARD

**Absent non excusé :** Elodie TRAQUET, Pierre GANDELIN,

**Secrétaire de séance :** Bruno NOREVE

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation du dernier conseil municipal du 3 octobre 2023**

## Désignation du secrétaire de séance : Bruno Norève

## **FINANCES**

### **1. DELIBERATION TARIFICATION LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

**Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO**

Considérant que la Commune n'a plus de locataire potentiel sur la salle des jeunes, parking des Ecoles

Considérant la nécessité de proposer à la location un espace polyvalent aux administrés, aux associations et aux particuliers

Considérant la nécessité de réévaluation des tarifs de location dans un souci d'harmonisation et de meilleure gestion au niveau de la régie de recettes de location

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter les tarifs de location comme suit :

*Ces tarifications (hormis pour les associations de la commune) ne comprennent pas la mise à disposition du matériel (tables et chaises)*

- Régie 2023 - 2024 (lundi au vendredi)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	50	50	50
Association hors commune	80	80	80
Professionnel et association commerciale	150	100	100
Résident commune	/	/	/
Résident hors commune	/	/	/

➤ Régie 2023 - 2024 (week-end)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	50	50	50
Association hors commune	300	250	200
Professionnel et association commerciale	550	/	/
Résident commune	250	70	50
Résident hors commune	500	/	100

➤ Régie 2023 - 2024 (année)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Association hors commune	/	300	250
Professionnel et association commerciale	/	/	/
Résident commune	/	/	/
Résident hors commune	/	/	/

➤ Matériel (tables et chaises)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	/	/	/
Association hors commune	50	30	30
Professionnel et association commerciale	50	30	30
Résident commune	50	30	30
Résident hors commune	50	30	30

➤ Cautions

Salle Municipale	1000 euros
Préau du Monteil	500 euros
Salle des Jeunes	500 euros
Ménage	200 euros
Caution annuelle – associations locales	500 euros

Le Maire propose au Conseil qu'à titre exceptionnel, les agents de la Commune assurent l'installation et le rangement du matériel pour deux associations : la FNACA (Anciens Combattants) et les Toujours jeunes.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE la nouvelle tarification des salles municipales au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sauf pour la salle des jeunes le tarif est applicable au 7 novembre 2023**

**APPROUVE l'aide apportée par les agents de la Commune auprès de deux associations**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2. DELIBERATION REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES POLYVALENTE MUNICIPALES**

**Rapporteur : Sandra HEBLE**

Considérant l'importance de réglementer la mise à disposition des salles polyvalentes municipales

Considérant la nécessité d'homogénéiser les documents administratifs pour une meilleure lecture

Le Maire propose à l'Assemblée la création d'un seul règlement intérieur applicable aux salles polyvalentes municipales

Comme suit : (règlement en pj)

Le présent règlement concerne les salles communales régulièrement prêtées, louées, ou mises à disposition sous quelques formes que ce soit. Le public concerné est : les associations communales ou extérieures, les organisateurs de spectacle et manifestations, les écoles de la Commune, les institutions publiques et les particuliers. Ces salles sont les suivantes :

- Salle des Fêtes
- Le Préau du Monteil
- La Salle des Jeunes

Les règles communes sont applicables à l'ensemble de ces trois salles.

La gestion de la location des salles devient à ce jour une mission complémentaire du Policier Municipal.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**VALIDE cette proposition de règlement intérieur pour les salles polyvalentes municipales**

**3. DELIBERATION CONVENTION LIEE AU CONTRAT ALSH 2023-2026**

**Rapporteur : Le Maire**

Les Communes de Gardonne et de Lamonzie-Saint-Martin se sont engagées sur l'ouverture d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) qui a ouvert en 2002

La Commune de Gardonne a en charge toutes les dépenses concernant le bâtiment et la Commune de Lamonzie-Saint-Martin participe au financement des charges en fonction du nombre d'enfants de la Commune accueillis et du calcul initial de 2002

La Commune de Gardonne réaffecte à Lamonzie-Saint-Martin une somme en fonction d'un calcul initial de 2002

La convention est signée pour 4 ans à compter de janvier 2023

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE le Maire à signer la convention**

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATION**

Prix du bénévolat – Sandra HEBLE

Mise en avant de bénévoles qui œuvrent au sein des associations une fois par an, sur proposition des asso selon des critères précis avec un vote lors d'un Conseil Municipal – en plus de ce prix le conseil souhaite décerner un prix exceptionnel à l'ex Présidente du Comité de Jumelage – Mme Ingreméau

Date vœux de la municipalité – 28 janvier 2024 dimanche 11h

Cérémonie des nouveaux arrivants – 12 novembre - 9h30

Cérémonie du 11 novembre – repas et cérémonie – 10h30

Téléthon – organisé le 3 décembre entre la municipalité, l'étoile sportive, les motos Harley. Défilé et circuit de motos puis apéritif offert par la commune puis un repas salle des fêtes – randonnée avec l'étoile sportive

**Fin de la séance 20h30**